

Alliance pour un monde responsable, pluriel et solidaire

Assemblée mondiale de citoyens

Lille – 2 au 10 décembre 2001

Groupe régional **AFRIQUE CENTRALE**

Paix et gouvernance

1. Promouvoir les législations nationales et internationales existantes en matière de vente et circulation d'armes ; d'utilisation des enfants soldats et d'exploitation des ressources naturelles.
2. Créer des espaces de dialogue, de concertation et de médiation réunissant la société civile, l'Etat et les autres partenaires internationaux.
3. Créer au niveau local, national, régional et international, des structures d'éducation à la paix et à l'environnement.
4. Promouvoir la démocratie et la liberté d'expression.
5. Création d'un réseau d'ONG pour suivre et dénoncer les méfaits ou la conduite des multinationales et les complicités des Etats et de la société civile en Afrique centrale, notamment dans la privatisation des entreprises publiques, la dévaluation des monnaies,...

Intégration régionale

1. Organiser, renforcer et fédérer les structures d'échanges et de concertation de la société civile sur les plans économiques, culturels, sociaux et humanitaires en vue de l'intégration en Afrique centrale.
2. Organiser au niveau des zones transfrontalières en conflit des manifestations et dynamiques regroupant les politiques et les acteurs de la société civile de différentes nationalités.

Développement économique, social et culturel

1. Créer et renforcer des réseaux ou plate-formes d'organisations des acteurs économiques de base (paysans, pêcheurs, artisans, secteurs informels, ONG d'appui, etc.).
2. Amener l'ONU par une campagne mondiale à assimiler l'argent issu de la corruption et des détournements à l'argent sale (au même titre que l'argent de la drogue, falsification, blanchiment...) et rapatrier ces fonds en échange de la remise des dettes en vue de leur utilisation pour le développement de l'Afrique.
3. Mobiliser les ressources financières pour appuyer des actions de développement à la base par la mise en place de systèmes financiers décentralisés, l'octroi de subventions, création ou renforcement des banques de développement.
4. Créer des systèmes alternatifs de sécurité sociale par les pauvres et pour les pauvres afin de faciliter leur accès aux services sociaux de base (eau, santé, logement, éducation, etc).
5. Promouvoir, renforcer, valoriser et sauvegarder les richesses, les œuvres et le patrimoine culturel.